

120 nouveaux appartements au loyer abordable à Lausanne

Inclus dans le préavis «3000 logements durables», 5 immeubles labellisés *Minergie®* et totalisant 120 appartements de qualité sont désormais sur le marché au sud de l'avenue de Provence. Leur inauguration officielle a lieu ce mardi 18 juin. Le dernier des cinq bâtiments est spécialement équipé pour répondre aux besoins de personnes âgées ou en situation de handicap. Les objectifs fixés par la ville en termes de développement durable et de lutte contre le travail au noir ont été atteints.

Un quartier a vu le jour entre l'Avenue de Provence et le parc de la Vallée de la Jeunesse à la place de l'ancien parking-relais de Provence. Cinq bâtiments ont été construits sur une parcelle propriété de la Ville et remise en droit de superficie pour trois immeubles à la Vaudoise assurances et pour deux à la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL), dont c'est ici la première réalisation. Des loyers maximum ont été fixés dans le droit de superficie. Dans les immeubles de la SILL, un 2.5 pièces s'y loue entre 1150 et 1250 francs en fonction de la taille (en moyenne 53 m²) et de la situation et entre 1480 et 1650 francs pour un 3.5 pièces (en moyenne 80 m²).

Ce projet, inclus dans le préavis «3000 logements durables», compte au total 120 appartements de 2 à 4 pièces répondant au label Minergie 2009 eco. Une efficacité énergétique obtenue notamment grâce aux 250 m² de panneaux solaires disposés sur les toits végétalisés et aux fenêtres judicieusement disposées pour réduire les pertes de chaleur au nord et capter un maximum de lumière solaire au sud. Cette norme est conforme à l'objectif de société à 2000 watts. Grâce à cette grande efficacité énergétique, les charges sont limitées à 5 francs par an et par m², soit 34 francs par mois environ pour les 3.5 pièces et 22 francs pour les 2.5 pièces.

Le dernier des cinq immeubles accueillera fin juin ses premiers habitants. Il s'agit de logements protégés. Ses équipements tant intérieurs qu'extérieurs répondent aux besoins des personnes âgées ou vivants avec un handicap. Des normes de constructions strictes y ont été appliquées, garantissant, par exemple, l'absence de seuils, des interrupteurs électriques abaissés ou des pentes réduites dans l'accès à l'immeuble.

Ce nouveau quartier, le premier de Lausanne à disposer d'emblée de la fibre optique, accueille également des surfaces d'activité (bureau, cabinet de médecin, etc.) au rez des immeubles ainsi qu'un APEMS.

Direction du logement et de la sécurité publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00
- Elinora Krebs, cheffe du service du logement et des gérances, 021 315 74 10

Lausanne, le 18 juin 2013